

## Concours de bourse d'aide à la diffusion

Ce concours s'adresse aux étudiant.e.s à la maîtrise (cheminement mémoire), au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux qui sont dirigé.e.s par un **chercheur** ou une **chercheuse régulière** au CReSP.

**Budget** : 30 000 \$ pour les concours d'aide à la diffusion et d'aide à la publication de l'année académique 2023-2024.

→ **ATTENTION** : **Merci de lire attentivement les règles du concours.**

	<b>Concours Diffusion 2023-2024</b>
<b>Dépôt du dossier</b>	1er décembre 2023; 31 mars 2024
<b>Annonce des résultats</b>	En continu
<b>Fin de la subvention</b>	31 mars 2024
<b>Dates du congrès</b>	Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024
<b>Maximum accordé</b>	1 500 \$

**Documents à présenter (en un seul fichier PDF dans l'ordre précisé ci-dessous – les dossiers ne respectant pas ces consignes seront exclus d'emblée) :**

1. Lettre de présentation qui doit obligatoirement inclure les informations suivantes :
  - Importance et intérêt du congrès
  - Lieu et date
  - Type de présentation
2. Copie du résumé soumis ;
3. Copie de la lettre d'acceptation ;
4. Estimation des frais d'inscription ;
5. Preuve d'inscription à temps plein pour le trimestre en cours ;
6. [Formulaire en ligne](#) du directeur, directrice, codirecteur ou codirectrice de recherche.

### Remboursement

1. Le remboursement se fait sur présentation des pièces justificatives **originales** seulement et est limité aux seules dépenses d'inscription, de transport **le plus économique et écologique** (les frais de déplacement par avion ne seront pas remboursés pour une distance inférieure à 600km), d'hébergement et, le cas échéant, d'impression d'affiche et de traduction ou de révision de texte.
2. Une copie électronique des diapositives de la présentation ou de l'affiche devra être incluse avec la demande de remboursement.
3. Le montant du remboursement du CReSP ne peut en aucun cas excéder le montant accordé en subvention, peu importe les coûts totaux que vous débourserez.

### Critères d'évaluation

- Priorité aux présentations dans des congrès internationaux (10 points);
- Qualité de la présentation du dossier (7 points);
- Support du directeur ou directrice (3 points).

→ **ATTENTION** : **L'étudiant.e, le ou la stagiaire postdoctoral.e, en acceptant la subvention, doit obligatoirement mentionner dans toute présentation son affiliation au CReSP et l'appui financier reçu. Si cette condition n'est pas respectée, la subvention ne sera pas octroyée.**

**Pour identifier l'affiliation, l'étudiant.e a trois options :**

- Centre de recherche en santé publique, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal, Canada.
- CReSP, Université de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal, Canada.
- Centre de recherche en santé publique, Montréal, Canada.

**Critères de sélection (les candidat.e.s qui ne respectent pas ces critères seront automatiquement exclus) :**

- L'étudiant.e, le ou la stagiaire postdoctoral.e doit être le premier auteur ou la première auteure de la présentation orale ou par affiche ;
- L'étudiant.e doit être **identifié.e comme affilié.e au CReSP** dans le résumé.

**Notes**

- Les subventions de ce programme ne sont pas transférables.
- Elles doivent être utilisées seulement pour la demande soumise.
- Les demandes incomplètes ou ne respectant pas les normes requises ne seront pas révisées.
- L'octroi de la subvention est conditionnel à la disponibilité des budgets.
- Les demandes doivent répondre aux normes d'excellence de ce concours.
- Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais. Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- L'étudiant.e devra fournir une copie électronique de la présentation pour laquelle il ou elle aura été subventionné à la direction du CReSP.

**Dépôt de la demande**

La demande complète doit être envoyée par courriel au CReSP, en indiquant en objet « **Soutien à la diffusion** » à [vanessa.simic.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca](mailto:vanessa.simic.ccsmtl@sss.gouv.qc.ca). Le formulaire d'appui du directeur ou directrice de recherche doit être complété en ligne à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/QhgLF0t7D2>. Pour des informations additionnelles, veuillez communiquer avec Vanessa Simic par courriel.